

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Prêt de pièces par le Musée d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'exposition estivale 'Inventaire du monde à perdre et autres collections'

Décision D-2025-143

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9/11/2021 relative au régime de délégations au Président pour le Prêt, mise à disposition, conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- **Considérant** la proposition du musée D'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

PREAMBULE

Le service des musées de l'Agglomération du Bocage bressuirais présente du 2 juillet au 31 août 2025 une exposition 'inventaire du monde à perdre et autres collections', au sein du musée l'Abbaye, à Mauléon.

Les artistes portent un regard sensible sur la beauté éphémère et fragile du vivant qui nous entoure, à la manière d'un cabinet de curiosité (collections naturalistes de l'artiste-scénographe Vanessa Jousseume et aquarelles de Stéphanie Prestavoine). Enfin des pièces singulières des collections naturalistes de musées partenaires complètent ce cabinet de curiosité.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le prêt par le Musée D'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais, auprès du service dépositaire Musées-Agglo2B, des pièces suivantes pour l'exposition 'Inventaire du monde à perdre et autres collections' :

- Buse variable, Buteo buteo, inv. HN.998.1.542
Valeur d'assurance : 600 euros
- Corneille noire, Corvus corone, inv. 2015.7.95
Valeur d'assurance : 600 euros
- Corbeau freux, Corvus frugilegus, inv. HN998.1.565
Valeur d'assurance : 600 euros
- Hibou moyen-duc, Asio otus, inv. 2015.7.229
Valeur d'assurance : 600 euros
- Lorient d'Europe, Oriolus oriolus, (sans numéro d'inventaire)
Valeur d'assurance : 450 euros
- Huppe fasciée, Upupa epops, inv. HN998.1.81
Valeur d'assurance : 450 euros
- Chardonneret élégant, Carduelis carduelis, inv. 998.1.285
Valeur d'assurance : 350 euros
- Fauvette à tête noire, Sylvia atricapilla, inv. 998.1.316
 - o Valeur d'assurance : 350 euros

- Geai des chênes, Garrulus glandarius, inv. HN998.1.119
 - o Valeur d'assurance : 450 euros
- Pinson du Nord, Fringilla montifringilla, inv. HN998.1.228
 - o Valeur d'assurance : 350 euros
- Rossignol philomèle, Luscinia megarhynchos, inv. 998.1.258
 - o Valeur d'assurance : 350 euros

ARTICLE 2 : Les conditions de prêt sont les suivantes :

- Pour la période du 25 juin au 10 septembre 2025,
- Pour une présentation au Musée L'Abbaye du 2 juillet au 31 août 2025,
- Pour une valeur d'assurance telle que mentionnée à l'article 1 et selon des conditions 'clou à clou',
- Prêt à titre gracieux,
- Convoiement assuré par le musée prêteur.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 16/06/2025

**La vice-Présidente,
Madame Marie JARRY**

17 JUIN 2025

Transmis en préfecture le

17 JUIN 2025

Notifié ou publié le

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

